



# VILLE DE GONFARON

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 Juin, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17 H00, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

**Etaient présents (21):** Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Christophe CASTELLINO, Marie-Christine GUIOT, Ghislaine MARGARIA, François BOUÉ, Béatrice RAMOUL, Didier CIRAVEGNA, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Olga MARGARIA, Patrick VANHAUDENARDE, Jean-Yves ANTON, Patrick JAUME, Patricia TREVAL.

**Absents excusés donnant procurations (6):**

Céline MARTIN donne procuration à Christine TESSON,  
Antonina SCIORTINO donne procuration à Olga MARGARIA  
Isabel RITTIÉ donne procuration à Mario GROSSO  
Jérôme BOLÉA donne procuration à Sophie BETTENCOURT-AMARANTE  
Brigitte JACQUEY donne procuration à Viviane GASTAUD  
Alain LERDA donne procuration à Thierry BONGIORNO

**Secrétaire de séance :** Mario GROSSO

*Date de convocation : 23/06/2021*  
*Nombre de membres en exercice : 27*

---

Monsieur le maire salue les personnes présentes.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance publique du conseil municipal.

Monsieur le maire demande qui veut bien être secrétaire de séance. Mario GROSSO se propose. On passe au vote : M. GROSSO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si tous les conseillers ont reçu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2021 et s'il y a des observations. Il n'y a aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si un conseiller municipal souhaite qu'une question orale soit portée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour.

Arrêtés pris au titre des délégations de l'article L 2122-22 du CGCT<sup>1</sup>

-Arrêté portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'atelier CHANEAC

-Arrêté portant avenant n°1 au contrat de transport et valorisation des boues d'épuration avec l'entreprise SEDE – Prorogation des délais de prestations.

---

<sup>1</sup> CGCT = code général des collectivités territoriales  
*Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2021*